

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 965

7 mai 2009

SOMMAIRE

Alienor S.A.	46298	Parque D. Pedro 2 B.V.	46297
Bellefontaine S.A.	46312	Pourpelt S.A.	46318
Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l. ...	46320	Rising Star	46317
Delmot S.A.	46274	Saint-Gobain Abrasives S.A.	46298
East-Lux Business Center S.à r.l.	46320	SistemApsys S.à r.l.	46314
Ekmar S.A.	46296	Soginfra G.E.I.E.	46296
Episo Heathrow S.à.r.l.	46294	Solidlink Finance S.à r.l.	46315
EPISO Office 4 S.à.r.l.	46294	SPE Finance Sàrl	46319
Family Estate Services S.A.	46318	SPE Office Sàrl	46319
Five Arrows Co-Investments Feeder IV S.C.A. SICAR	46275	Star Immo	46301
Five Arrows Principal Co-Investments Fee- der IV S.C.A.	46275	Teilen Invest S.A.	46316
Fleba Equities Sàrl	46301	Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l. ..	46314
HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.	46311	U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l.	46300
Intégrale Luxembourg S.A.	46314	U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l.	46300
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 5 S.à r.l.	46294	U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l.	46299
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 6 S.à r.l.	46297	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	46300
Monali S.A.	46320	U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l.	46299
Neko Finance S.à r.l.	46315	URSA Funding (Luxembourg) S.à r.l.	46311
Parque D. Pedro 1 B.V.	46298	Vitron S.à r.l.	46318
		Wecan Investments S.à r.l.	46315
		Wind River (Luxembourg) S.à r.l.	46301

Delmot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.455.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société de droit panaméen ORADEA HOLDING S.A., ayant son siège social à Panama-City, Calle 53, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank, Piso 16 (République du Panama),

ici dûment représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme DELMOT S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B97455, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 73 du 20 janvier 2004.

- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif, et plus particulièrement de la participation dans la société SURREY INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à CY-3105 Limassol, Arch. Makariou III, 284, Fortuna Court, Block B, 2nd Floor (Chypre), qui sera transférée à l'actionnaire unique ORADEA HOLDING S.A., et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société dissoute.

- Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société DELMOT S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ANTONELLI; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1485. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé) G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052406/231/54.

(090060376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Five Arrows Co-Investments Feeder IV S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. Five Arrows Principal Co-Investments Feeder IV S.C.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.539.

In the year two thousand and nine, on the sixth of April.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Five Arrows Principal Co-Investments Feeder IV S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 0144539 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 30 January, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 461 on 3 March, 2009.

The Meeting was opened at 12.10 p.m., by Mr. Victor Decrion, general director, with professional address in F-75008 Paris, 23bis avenue de Messine, France, representing Five Arrows Managers S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, as managing general partner of the Company (the General Partner), being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mr. Alain Peigneux, director manager, with professional address in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The Meeting elected as Scrutineer Mr. Charles Tritton, director manager, with professional address in London EC4P 4DU, NM Rothschild & Sons Limited, New Court, St Swithin's Lane, United Kingdom.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

It appears from said attendance list that 100% of the share capital of the Company, i.e. 1 (one) management share without par value, fully paid-up and 309 ordinary shares in registered form without par value, all subscribed and paid-up up to 36,89%, is represented at the present extraordinary general meeting and all shareholders state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting as set out hereafter, so that the Meeting is validly constituted can validly decide on all the issues on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

- Election by the Company of the investment company in risk capital (SICAR) regime under the law of June 15, 2004 on the investment company in risk capital, as amended;
- Subsequent change of the corporate denomination of the Company by replacing the current name "Five Arrows Principal Co-Investments Feeder IV S.C.A." by "Five Arrows Co-Investments Feeder IV S.C.A. SICAR" in order to reflect the change of legal status; and
- Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the changes resulting from the foregoing.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting duly represented, unanimously decides the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves that the Company shall elect with immediate effect for the investment company in risk capital (SICAR) regime under the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended.

Second resolution

The Meeting resolves to change the corporate denomination of the Company into "Five Arrows Co-Investments Feeder IV S.C.A. SICAR".

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company in English and in French, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The new articles of association of the Company (the Articles) will have the following wording:

Art. 1. Definitions. All terms not expressly defined herein shall have the meaning ascribed to them in the prospectus (within the meaning of the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended) (the 2004 Law) issued by the company hereby established (the SICAR Prospectus).

Art. 2. Form. There exists among the general partner (associé commandité) (the General Partner) as subscriber of the management share (the Management Share), the limited shareholders and all those who may become holders of shares in the SICAR (the Limited Partner or Limited Partners), a company in the corporate form of a société en commandite par actions (partnership limited by shares), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (investment company in risk capital), governed by the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the 2004 Law and the present articles (the SICAR Articles).

Art. 3. Name. The company's name is Five Arrows Co-Investments Feeder IV S.C.A. SICAR (the SICAR).

Art. 4. Purpose. The SICAR's purpose is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the widest possible meaning as permitted under article 1 of the 2004 Law (an Investment) in order to provide its shareholders with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur in this respect.

The investment objectives and strategy for the SICAR are more fully described in the SICAR Prospectus.

The SICAR may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant to any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity or person wherever established, incorporated or resident, in which the SICAR proposes to make or holds, directly or indirectly, an Investment (a Portfolio Company), or any other company associated in any way with the SICAR, or with any of the said Portfolio Companies, in which the SICAR has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; in particular, the SICAR may borrow money from third parties or from its Limited Partners, for itself or its Portfolio Companies for the funding, completion, refinancing of an Investment, or to cover any of its expenses.

In addition, the SICAR can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the 2004 Law.

The renunciation of the SICAR status could only be approved by a decision taken by the unanimity of the shareholders.

Art. 5. Registered Office. The SICAR has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

The registered office of the SICAR may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner required for amendment of these SICAR Articles.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with foreign countries, the registered office may be provisionally transferred to a foreign country until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the SICAR's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain a Luxembourg incorporated company. The decision as to the transfer of the registered office to another country will be made by the General Partner.

The SICAR may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

Art. 6. Duration. The SICAR is constituted for a 10 (ten) year period from the Closing Date.

The SICAR's term may be extended by the General Partner for 2 (two) successive one-year periods.

The SICAR does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders.

The SICAR may be terminated at any time by a decision of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of these SICAR Articles, subject to the consent of the General Partner.

The SICAR shall be dissolved at expiry of the SICAR Term. The General Partner may also, at its own initiative, dissolve the SICAR at any earlier date, subject to the Investors' Consent.

In addition, the SICAR will be dissolved in any 1 (one) of the following events:

(a) if the registration of the SICAR on the list of approved sociétés d'investissement en capital à risque held by the CSSF is withdrawn on a final basis;

(b) if the amount of the share capital of the SICAR remains below EUR 1,000,000 (one million euro) for a period of 120 (one hundred and twenty) days;

(c) should the agreement between the Custodian and the SICAR be terminated by either party and should no other custodian be proposed by the SICAR;

(d) if the General Partner is dissolved or subject to insolvency proceedings or liquidation, if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever. In this event, the SICAR will not be dissolved if the Limited Partners decide unanimously to continue the SICAR and transfer its management to a new general partner. Any new general partner must adhere to the rules that have been accepted by the current General Partner. The Custodian shall be kept informed.

Art. 7. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the SICAR. The limited shareholders shall be liable only to the extent of their capital contribution to the SICAR.

Art. 8. Share Capital. The share capital of the SICAR shall at all times be equal to its net assets. The share capital of the SICAR is represented by the following classes of shares:

(i) the Management Share is the share subscribed at the time of incorporation of the SICAR by the General Partner as unlimited shareholder (associé commandité) of the SICAR and does not give the right to economic advantage such as the payment of dividends or the payment of liquidation proceeds;

(ii) the A shares entitle their holders to the income and realisation proceeds received by the SICAR, after satisfying any expenses and liabilities of the SICAR and subject to payment of the Giveback Contribution described in Article 11.2. of the SICAR Prospectus (the A Shares);

(iii) the B shares entitle their holders to the repayment of the paid-up amount of the B shares and the Preferred Return, after satisfying any expenses and liabilities of the SICAR and subject to payment of the Giveback Contribution described in 11.2. of the SICAR Prospectus (the B Shares);

(iv) the D shares are shares issued in the event of default of payment by an Limited Partner of amounts owed under a Further Drawdown in accordance with the provisions of Article 16 (the D Shares). The D Shares do not carry voting rights and are non transferable but will entitle their holders to receive a preferred and recoverable dividend of 0.001% (one thousandth) of the issue value of its D Shares.

At the date of conversion the SICAR's share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 1 (one) Management Share with no par value to the General Partner, and 309 (three hundred and nine) ordinary shares with no par value.

The General Partner may create additional classes of shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law).

The minimum capital of the SICAR, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the SICAR has been authorised as a SICAR under Luxembourg applicable laws, shall be EUR 1,000,000 (one million euro) as required by the 2004 Law.

Art. 9. Issuance of Shares. Persons may be admitted as Limited Partners by the General Partner provided that they each sign and deliver to the General Partner a Subscription Agreement. The General Partner's acceptance of a Subscription Agreement (or, if the Subscription Agreement is accepted by the General Partner subject to receipt by the SICAR of the applicant's First Drawdown) shall constitute the applicant as a Limited Partner of SICAR and, following such acceptance (or if applicable the receipt by the SICAR of the First Drawdown), the applicant shall have all the rights and shall comply with all the obligations of an Investor set out in the SICAR Prospectus and the SICAR Articles. Except as provided for in the SICAR Prospectus and the SICAR Articles (including, for the avoidance of doubt, as provided in Articles 7.4. and 9 of the SICAR Prospectus) no further person may be admitted as a Limited Partner after the Final Closing Date.

No further Management Share shall be issued.

Unless otherwise provided for herein or in the SICAR Prospectus, no preferential subscription rights shall apply.

Existing A Shareholders may be permitted, at the absolute discretion of the General Partner, to increase the amount of their Commitments at any time up to and including the Final Closing Date, provided that they each sign and deliver to the General Partner a further Subscription Agreement reflecting such increase of Commitment.

Art. 10. Commitments of Limited Partners - First drawdown - Further drawdowns. Each Limited Partner will be asked to commit an equity amount (in euro) to be drawn for investment by the General Partner at its discretion over the SICAR Term.

By committing to subscribe, each Limited Partner irrevocably undertakes to subscribe its shares and makes further payments upon the General Partner's calls for funds within the limit of its Undrawn Commitment. Accordingly, any delay or default in payment may be sanctioned as set out in Article 16 -.

The subscription of each Limited Partner will include a first drawdown, up to 2% of its Commitment, and a number of further drawdowns called from time to time by the General Partner as more fully described in the SICAR Prospectus.

If any Limited Partner fails to pay to the SICAR any amount required to be paid to the SICAR, the General Partner will be entitled to follow the remedies as set forth in the SICAR Prospectus.

Art. 11. Limited Partners. The shares of the SICAR may only be subscribed for, or acquired by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Law.

Art. 12. Form of Shares/Shareholders' Register. Shares will only be issued in registered form.

The Administrative and Registrar and Transfer Agent holds a share account for each Limited Partner in which the Limited Partner's shares are registered. A certificate of registration will be issued to each Limited Partner upon such Limited Partner's request. The proof ownership of Limited Partner's shares is made by the registration of such Limited Partner within the shareholders' register. Transfer of ownership will become effective only after its entry in the shareholders' register of the SICAR.

The registration of the Limited Partner's name in the shareholder's register evidences its right of ownership over such registered shares.

The Limited Partner may, at any time, change its address as entered in the shareholders' register by means of a written notification to the SICAR at its registered office, or at such other address as may be set by the SICAR from time to time.

The shares are indivisible with regard to the SICAR, which admits only one owner per share.

Art. 13. Voting Right. Each SICAR share, unless as otherwise provided in the SICAR Articles, grants the right to 1 (one) vote at every shareholders' meeting and at, for each class of shares, separate meetings of the holders of shares of each of the classes, if any.

Fractional shares may be issued up to 3 (three) places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.

Unless otherwise provided in these SICAR Articles, the consent of the General Partner is required in order for an shareholder's resolution to be validly adopted.

Art. 14. Transfer of Shares. Transfers of SICAR shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an affiliate) will not be valid:

(a) if the transferee is not a Well-informed Investor; or

(b) if such Transfer results in a violation of a provision of the SICAR Prospectus or of the SICAR Articles or of applicable laws or any other regulation, including Luxembourg laws on securities and Federal or State laws of the United States of America relating to the registration of public securities offerings; or

(c) if, as a result of such Transfer, the SICAR or the General Partner would be required to register as an Investment Company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; or

(a) if, as a result of such Transfer, the SICAR Assets are considered Plan Assets with respect to ERISA; or

(b) if such Transfer would cause the SICAR to be classified as an association taxable as a corporation for United States Federal income tax purposes or would cause the SICAR to be treated as a publicly traded partnership for United States Federal income tax purposes.

a) Transfer of the Management Share

The Management Share held by the General Partner is not transferable to any person without the consent given at a general meeting of shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the SICAR Articles; provided, however, that the General Partner may, at its expense, without the consent of any Limited Partner, transfer its Management Share to one of its affiliates (an affiliate of a person being defined as any person directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such person) in accordance with applicable law with the prior consent of the CSSF.

In the event of a Transfer of its Management Share as a General Partner of the SICAR its assignee or transferee shall be substituted in its place and admitted to the SICAR as a general partner of the SICAR pursuant to applicable law and with the prior consent of the CSSF. Immediately thereafter, such substituting general partner is hereby authorized to and shall continue the business of the SICAR.

b) Notification Letter

In the event of a proposed shares in the SICAR, the transferor shall so declare to the General Partner by registered letter with return receipt requested (the Notification Letter), indicating the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the transferee, the identifying number of the transferor, the number of shares which the transferor plans to transfer (the Proposed Shares) as well as the price offered for the Proposed Shares.

c) Prior approval

During the entire SICAR Term, Transfers of SICAR shares (other than the Management Share) to any Person, for any reason whatsoever, shall be subject to the prior written approval of the General Partner.

The General Partner will have 20 (twenty) Business Days from receipt of the Notification Letter to decide whether it approves or refuses and to notify such decision to the transferor. The General Partner has full discretion in making this decision; it shall not be subject to any restrictions and is not required to reason its decision.

d) Compensation

The General Partner shall be reimbursed by the transferor for any reasonable costs incurred with respect to a Transfer. The General Partner may also receive compensation from the transferor, negotiated by mutual agreement, if the latter requires its assistance in seeking a transferee for its shares.

e) Miscellaneous

If the Transfer of shares takes place before all Further Drawdowns have been called, the obligations in respect of the Undrawn Commitment corresponding to those shares shall automatically be transferred by the transferor together with the said shares. Therefore, after the procedures above have been completed, the transferee shall become the owner of the shares it wishes to acquire only after the transferee has executed a Transfer Agreement, the terms of which shall irrevocably bind it to pay in the remaining Undrawn Commitments attached to the SICAR shares it has acquired.

Art. 15 - Redemption of shares - Conversion of shares. An Limited Partner may not, of its own initiative, require the SICAR to redeem its shares.

The SICAR however may redeem SICAR shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the SICAR.

No redemption of Shares may be carried out if, as a result thereof, the share capital of the SICAR would fall below the minimum share capital amount required by the 2004 Law.

Upon a decision by the General Partner to redeem any Shares, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the SICAR Articles. Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the redemption price which shall be equal to the value and the redemption date as to be determined by the General Partner.

Payment of the Redemption Price shall be made by the SICAR to the respective bank account specified by the relevant Shareholder concerned within a period to be determined by the General Partner, such period not to exceed ten (10) Business Days from the redemption date, provided that the Share certificates (if any) and other transfer documents relating to such redeemed Shares have been received by the SICAR.

In addition, the SICAR will redeem SICAR shares on a compulsory basis if an Limited Partner ceases to be, or is found not to be, a Well-informed Investor.

In the event of compulsory redemption, the redemption price will be equal to the subscription price paid at the time by the redeeming Limited Partner. However, if the General Partner determines that the Net Asset Value has increased or decreased materially since subscription by the relevant Limited Partner, the General Partner may change the redemption price to a price based on Value of such SICAR shares on the relevant redemption date.

The SICAR may also redeem SICAR shares in the event of default of payment by a Limited Partner of the amounts owed under a Further Drawdown under the conditions provided for in article 8 of the SICAR Prospectus.

The SICAR shares redeemed by the SICAR will be cancelled. The SICAR may redeem fractions of shares.

Conversions of SICAR shares from one class into another are not allowed except in the case of default of payment as provided for in article 8 of the SICAR Prospectus.

Art. 16. Delays or default in payment.

16.1. If an Limited Partner (the Defaulting Investor) does not make a payment, in whole or in part, of any amount called by the General Partner on the payment date designated by the General Partner, including, in respect of the First Drawdown, the First Payment, a Further Drawdown (the Amount Due), the General Partner shall send a demand for payment (the Default Notification) to the Defaulting Investor and shall proceed as follows:

Subject to the provisions of paragraph (b) below, the General Partner shall be entitled (i) to suspend the right of the Defaulting Investor to receive any distributions of any kind whatsoever until the Final Liquidation Date, and (ii) to suspend the right of the Defaulting Investor to participate in any shareholders' vote.

Furthermore, any delay in the payment of amounts due with respect to any Amount Due shall entail, automatically and without any formality whatsoever being necessary, but subject to the absolute right and discretion of the General Partner to waive this requirement by notice to such Defaulting Investor, the payment to the SICAR of interest (the Accrued Interest) calculated prorata temporis on the basis of Euribor 3 (three) months (the rate last published on the Payment Date) plus 500 (five hundred) basis point, as from the payment date designated by the General Partner (or if earlier, the date of conversion of such Defaulting Investor's Participation into D shares, the date of Transfer or the date of cancellation of such Defaulting Investor's Participation as set out below, which for the avoidance of doubt shall not include transfer of the Defaulting Investor's Participation to a transferee designated by the Defaulting Investor) and until payment of the Amount Due has actually been received by the SICAR as applicable, without prejudice to any action that the General Partner might initiate on its own behalf, on behalf of the SICAR, the Custodian or the other Limited Partners against the Defaulting Investor and the right of the General Partner described below to sell such Limited Partner's shares.

In the event that the default is remedied within 30 (thirty) days of the sending of the Default Notification, either with both the Amount Due and Accrued Interest being paid, the Defaulting Investor shall recover (i) its rights to receive distributions made, including any distributions made between said payment date designated by the General Partner and the date the default was remedied, (ii) its rights to participate in the future shareholders' votes.

Without prejudice to any action that the General Partner might initiate on its own behalf, on behalf of the SICAR, the Custodian or the other Limited Partners against the Defaulting Investor, including when the exercise of any option described below does not allow the General Partner, the SICAR, the Custodian, or the other Limited Partners to be entirely indemnified against the damages caused by the Defaulting Investor's default and if the default is not remedied pursuant to the SICAR Prospectus and the SICAR Articles within 30 (thirty) days of the sending of the Default Notification, the General Partner shall have the right (but shall not be required) at any time after the expiry of such period of 30 (thirty) days to take any of the following steps a, b and/or c:

a) The General Partner may designate one or more purchaser(s), in which case the shares of the SICAR held by the Defaulting Investor (the Defaulting Investor's Participation) may be transferred in whole or in part for such price as may be determined by the General Partner, provided that such price shall in no event be less than the lower of (x) 50% of the amounts actually paid by the Defaulting Investor to the SICAR (excluding the Accrued Interest) and (y) the Value of

the such Defaulting Investor's Participation. The General Partner may also request the sale of the Defaulting Investor's Participation at auction. In such case, there is no minimum amount at which the Defaulting Investor's Participation shall be sold.

The General Partner or any Limited Partner shall not be liable to a Defaulting Investor whose shares are being transferred or to any Limited Partner purchasing such shares pursuant to this Article.

The General Partner will first deduct from the net proceeds of any sale of the shares the Amount Due and Accrued Interest incurred up to the actual date of payment of the net proceeds of the Transfer of shares. The General Partner shall then deduct on its own behalf, and on behalf of the SICAR, the Custodian and the other Limited Partners, an amount corresponding to all expenses incurred or damages suffered by them due to the Defaulting Investor's failure to pay in the Amount Due. The Defaulting Investor shall receive the balance, if any, provided the Defaulting Investor has delivered to the General Partner or the Custodian any documents required including confirmation that the Defaulting Investor has no claim against the General Partner or the SICAR. If the balance is negative, the General Partner will be free to initiate any action in order to receive the amount which would remain due by the Defaulting Investor to the General Partner, the SICAR, the Custodian and the other Limited Partners.

In the event of a Transfer, the corresponding registration of the Defaulting Investor shall automatically be deleted from the SICAR's shareholders' register. The designated purchaser will become the owner of the shares only after having signed a Transfer Agreement requiring it to pay in the remaining Undrawn Commitments attached to the shares it has acquired. The Defaulting Investor hereby irrevocably appoints the General Partner as its attorney (mandataire irrevocable) to transfer its Defaulting Investor Participation on its behalf in such circumstances including to sign any document or take any other action necessary or desirable to transfer the Defaulting Investor Participation.

b) The General Partner shall have the right, in its sole discretion, to limit the rights attached to all or some of the shares held by the Defaulting Investor, it being specified that, in this event and for the purposes of this Article 16, each said shares shall be converted into D Shares and each D Share shall be deemed to have been issued at a price of EUR 1 (one euro) per share. These D Shares will only be entitled to receive distributions of an amount equal to the paid-up amount with respect to the shares held by the Defaulting Investor on the payment date designated by the General Partner (A) after the deduction of (i) any Amount Due, (ii) any Accrued Interest incurred up to the effective date of the shares' new designation, and (iii) an amount corresponding to all expenses incurred or damages suffered by the General Partner, the SICAR, the Custodian, or the other Limited Partners due to the Defaulting Investor's failure to pay the Amount Due, and (B) during the liquidation period of the SICAR, only when the SICAR has fully paid the paid-up amounts with respect to the shares issued to the other Limited Partners, and paid the B Shares Holders their Preferred Return. The D Shares shall not be entitled to any other distribution, including any Preferred Return, other than the preferred and recoverable dividend of 0.001% (one thousandth) of the issue value of the D Shares. The D shareholders may not participate in any shareholders' vote and their Commitment shall not be included as part of Total Commitments for any shareholders' vote purposes. After the change of designation of the shares into D shares as described above, the Defaulting Investor will be released from any obligation to pay in future Further Drawdowns except for any Further Drawdowns called pursuant to Article 24 of these SICAR Articles and its Commitment will be deemed to be equal to the paid-up amount of the shares that it was holding before the conversion of these shares into D shares. The General Partner may, upon request of the B Share Holders, reduce the amount of Undrawn Commitment the SICAR is entitled to drawdown from the B Share Holders provided that such reduction shall not exceed 200% of the Undrawn Commitment of the Defaulting Investor.

c) The General Partner may, in its sole discretion, have the SICAR redeem, by way of cancellation of shares, all or part of the Defaulting Investor's Participation as described below. The price at which the shares shall be redeemed by way of cancellation by the SICAR shall be the lower of the following 2 (two) amounts: (i) 50% (fifty percent) of the amounts actually paid by the Defaulting Investor to the SICAR (excluding the Accrued Interest) or (ii) 50% (fifty percent) of the known Value of the shares held by the Defaulting Investor either, at the choice of the General Partner, on the payment date designated by the General Partner, or the date of redemption by the SICAR (the Redemption Price), provided that the Redemption Price is positive (if not, the Redemption Price will be equal to EUR 1 (one euro)). The Redemption Price shall be paid during the liquidation period of the SICAR after the SICAR has fully paid the paid-up amounts with respect to the shares issued to the other Limited Partners, and paid the B Shares Holders their Preferred Return. The shares redeemed by the SICAR shall be cancelled. The General Partner may deduct from the Redemption Price, the Amount Due, the Accrued Interest incurred up to the redemption date and all expenses incurred or damages suffered by the General Partner, the SICAR, the Custodian, and the other Limited Partners due to the Defaulting Investor's failure to pay in the Amount Due. The Defaulting Investor shall receive the positive balance, if any. If the balance is negative, the General Partner will be free to initiate any action in order to receive the amount which would remain due by the Defaulting Investor to the General Partner, the SICAR, the Custodian and the other Limited Partners. After the redemption of shares as described above, the Defaulting Investor will be released from any obligation to pay in future Further Drawdowns. The General Partner may, upon the request of the B Share Holders, reduce the amount of Undrawn Commitment the SICAR is entitled to drawdown from the B Share Holders provided that such reduction shall not exceed 200% of the Undrawn Commitment of the Defaulting Investor.

In any event, regardless of which option or options the General Partner chooses, the Total Undrawn Commitments and the Total Commitments may be adjusted accordingly, if applicable. All distributions which have not been paid to the Defaulting Investor in accordance with the preceding paragraph shall be retained by the SICAR.

16.2. No right, power or remedy conferred upon the SICAR and the General Partner against a Defaulting Investor in this Article 16 shall be exclusive, and each such right, power or remedy shall be cumulative and in addition to every other right, power or remedy whether conferred in this Article 16 now or hereafter available at law. No course of dealing between the General Partner and any Defaulting Investor and no delay in exercising any such right, power or remedy shall operate as a waiver or otherwise prejudice any such right, power or remedy. For the avoidance of doubt the General Partner may call a Further Drawdown from other Limited Partners excluding Defaulting Investor as is necessary to make up any shortfall in available funds for capital contribution to Five Arrows Co-Investment Funds.

Art. 17. Value. In order to determine the Value of the SICAR shares, the FAPI shares held by the SICAR will be valued by the Administrative and Registrar and Transfer Agent under the responsibility of the General Partner on the basis of the value of the FAPI shares held by the SICAR.

The valuation of the FAPI shares held by the SICAR portfolio shall be submitted to the Statutory Auditor by the General Partner no less than twice a year prior to determination of the Value of the shares as more fully described in the SICAR Prospectus.

The Values of the shares will be established by the Administrative and Registrar and Transfer Agent, under the responsibility of the General Partner, every 6 (six) months, as at 30 June and 31 December. The General Partner may request the Administrative and Registrar and Transfer Agent to determine the Values more frequently for the purposes of redeeming shares.

The Value of each class of shares of the SICAR is determined by computing the amount that would have been distributed to each class of shares, pursuant to article 10.1 of the SICAR Prospectus, if all the FAPI shares held by the SICAR had been sold on the valuation date at a price equal to the values determined in accordance with this Article, divided by the number of issued shares in the relevant class. The Value per share will be given up to 3 (three) places after the decimal.

The Values of the shares will be sent to the Limited Partners at the latest within 120 (one hundred and twenty) days of each valuation date (30 June and 31 December).

Art. 18. Suspension of the Value calculation. The General Partner may suspend calculation of the Value:

(a) where there is an emergency situation following which it is impossible for the SICAR to dispose of or value a substantial part of its assets;

(b) where the means of communication usually used to determine the price or value of the investments or the stock or other market price are out of service;

(c) for the entire period during which 1 (one) of the main stock or other markets, on which a substantial part of the investments of FAPI is listed or traded, is closed for a reason other than normal holidays, or for any period during which transactions thereon are restricted or suspended.

Any Limited Partner having requested the Value will be informed of such a suspension by the General Partner.

Art. 19. Manager of the SICAR. The SICAR will be managed by the General Partner in its capacity as general managing partner (associé gérant commandité) of the SICAR. The Limited Partners may not participate or interfere in the management of the SICAR.

The General Partner will manage the SICAR in accordance with the Investment Policy.

Art. 20. Power. Unless otherwise provided by 1915 Law or by these SICAR Articles, the General Partner shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the SICAR.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these SICAR Articles to the general meeting of shareholders shall be exercised by the General Partner.

Art. 21. Delegation of Power. The General Partner may from time to time and under its responsibility sub-delegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s). In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

Art. 22. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the SICAR and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the SICAR is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the SICAR who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the SICAR shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Potential conflicts of interest would include, for example, the General Partner (i) providing services to other customers, (ii) employees or managers of the General Partner becoming a director in, or (iii) holding or dealing in securities held by the SICAR.

Art. 23. Signature. The SICAR shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through (i) its managers (with full power of sub-delegation), or (ii) one or more of its other duly authorized signatories, or (iii) such person(s) to which such power has been delegated.

Art. 24. Indemnification. As more fully described in the SICAR Prospectus, the SICAR shall reimburse, indemnify and hold harmless, out of any SICAR distributions to which any Limited Partner is entitled, or by calling a Further Drawdown from the Limited Partners, or by recalling any distributions paid to the Limited Partners, in proportion to their Commitments, against any and all debts, liabilities, actions, proceedings, claims and requests, any and all damages and penalties, as well as all costs and expenses relating thereto (including legal fees) incurred by the Indemnified Person (i) having acted as the general partner of the SICAR or on behalf of the General Partner or (ii) having acted as a director, officer or manager (dirigeant) of the General Partner, (iii) arising out of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of the activity as general partner or from the provision of, or failure to provide, to or in respect of the SICAR or under or pursuant to any agreement relating to the SICAR or in respect of services or (iv) which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the SICAR; provided, however, that the Indemnified Person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its gross negligence (faute lourde), wilful misconduct (dol) or fraud, in each case as determined on a final basis by the relevant Luxembourg court.

Art. 25. General Meetings of shareholders. The decisions of the shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the SICAR. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the SICAR.

General meetings of shareholders are convened by the General Partner.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the Limited Partners for them to take part in any meeting of shareholders. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be shareholder.

Each Limited Partner may participate in general meetings of shareholders.

All general meetings of shareholders shall be chaired by the General Partner.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the SICAR or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 15.30 p.m. on May 31. If this day is not a Business Day, the general meeting shall be held on the first following Business Day.

Unless otherwise provided for in these SICAR Articles, shareholders' resolutions are validly passed by Limited Partners' representing a majority of the voting rights at shareholders' meetings validly convened and quorate in accordance with the 1915 Law. In any case, unless otherwise provided, the consent of the General Partner is required for any shareholders' resolution to be validly adopted.

Except where the SICAR Prospectus specifies a different majority, any amendment of the SICAR Prospectus will require an Investors' Consent and any other vote of the shareholders will require an Investors' Consent.

Art. 26. Accounting Period. The term of the Accounting Period shall be a period of 12 (twelve) months. It shall commence on 1 January. As an exception, the first Accounting Period shall commence on the Closing Date and shall end on 31 December 2009, and the last Accounting Period shall end on the date of the final liquidation of the SICAR.

Art. 27. Accounts. Each year, the General Partner will draw up the annual accounts of the SICAR.

The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of shareholders upon proposal of the General Partner. The accounts shall be expressed in Euro.

Art. 28. Supervision. A Statutory Auditor shall be appointed for 6 (six) Accounting Periods by the General Partner.

The Statutory Auditor will perform the verifications and audits provided for by law. It will, in particular, certify the accuracy and regularity of the accounts and any information of an accounting nature contained in the management reports, and inform the General Partner's shareholders and the CSSF of any irregularities or inaccuracies noted in the performance of its mission.

Art. 29. Distribution. Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the SICAR on its shares further to the provisions ascribed within the SICAR Prospectus.

No distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the share capital of the SICAR would fall below EUR 1,000,000 (one million euro).

Art. 30. Custodian. The SICAR shall enter into a custodian agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the 2004 Law. The Custodian shall assume towards the SICAR and the Limited Partners the responsibilities set out in the 2004 Law (notably in articles 8 and 9 of the 2004 Law), the custodian agreement and any other law applicable.

After dismissal, and until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian must continue to carry out its function as long as is necessary to enable the entire assets of the SICAR to be transferred to the new custodian, and shall take all steps for the good preservation of the interests of the shareholders.

Art. 31. Merger - Spin off. Subject to the Investors' Consent, the General Partner may either merge, in whole or in part, the SICAR with another fund that it manages, or split the SICAR into 2 (two) or more société d'investissement en capital à risque that it manages, in accordance with the provisions prescribed by applicable law and regulations. Such merger or spin off transactions may only be carried out less than 1 (one) month after consulting the Limited Partners.

Art. 32. Dissolution. The SICAR shall be dissolved at expiry of the SICAR Term. The General Partner may also, at its own initiative, dissolve the SICAR at any earlier date, subject to the Investors' Consent.

In addition, the SICAR will be dissolved in any one of the following events:

(a) If the registration of the SICAR on the list of approved sociétés d'investissement en capital à risque held by the CSSF is withdrawn on a final basis;

(b) if the amount of the share capital remains below EUR 1,000,000 (one million euro) for a period of 120 (one hundred and twenty) days;

(c) should the agreement between the Custodian and the SICAR be terminated by either party and should no other custodian be proposed by the SICAR;

(d) if the General Partner is dissolved or subject to insolvency proceedings or liquidation, if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever. In this event, the SICAR will not be dissolved if the Limited Partners decide unanimously to continue the SICAR and transfer its management to a new general partner. Any new general partner must adhere to the rules that have been accepted by the current General Partner. The Custodian shall be kept informed.

Art. 33. Liquidation. In the event of liquidation, one or more liquidators (which may be the General Partner) appointed as liquidator by the general meeting of shareholders upon an Investors' Consent, will be in charge of the liquidation procedure in compliance with the Luxembourg regulations and the SICAR Articles. The liquidator(s) must be approved by the CSSF. The liquidator shall receive such remuneration as the Limited Partners agree on in an Investors' Consent.

The liquidator chosen pursuant to the preceding paragraph will be vested for this purpose with the most extensive powers to sell any SICAR Assets, pay any creditors and distribute the remaining balance amongst the Limited Partners in proportion to their rights and in accordance with article 10.1. of the SICAR Prospectus. The liquidation period will end once the SICAR has been able to sell or distribute all the shares held in FAPI or the Investments distributed by FAPI that it holds.

During the liquidation period, the liquidator shall use its best efforts to realise the Investments distributed by FAPI on the best terms available. The Investments distributed by FAPI that the liquidator has been unable to realise will be distributed in kind, whether or not these Investments distributed by FAPI are listed on a stock market. In the case of distributions in kind of securities (listed or unlisted), the value of these shares for distribution purposes will be determined according to the provisions of Article 17. The liquidator shall cause the SICAR to pay all debts, obligations and liabilities of the SICAR and all costs of liquidation and shall make adequate provisions for any present or future foreseeable obligations but in each case to the extent of the SICAR Assets. The remaining proceeds and assets (if any) shall be distributed amongst the Limited Partners on the basis set out in article 10.1. of the SICAR Prospectus, with in addition repayment of the paid-up capital to the holder of the Management Share.

Art. 34. Amendments to these SICAR Articles. These SICAR Articles may be amended by a general meeting subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law.

Art. 35. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the 2004 Law for which no specific provision is made in these SICAR Articles. There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Five Arrows Principal Co-Investments Feeder IV S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0144539, consti-

tuée suivant un acte du notaire de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 461 le 3 mars 2009 (la Société).

L'Assemblée a été ouverte à 12.10 heures par Monsieur Victor Decrion, directeur général, avec adresse professionnelle à F-75008 Paris, 23bis avenue de Messine, France, représentant Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité d'associé gérant commandité (l'Associé Commandité), qui préside.

Le Président a nommé comme Secrétaire Monsieur Alain Peigneux, directeur gérant, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'Assemblée a élu comme Scrutateur Monsieur Charles Tritton, directeur gérant, avec adresse professionnelle à London EC4P 4DU, NM Rothschild & Sons Limited, New Court, St Swithin's Lane, Royaume-Uni.

Le bureau formé, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts détenues par eux est renseigné sur une liste de présence. Cette liste, ensemble avec les procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il ressort de cette liste de présence que 100% du capital social de la Société, à savoir une 1 (une) action de Commandité sans valeur nominale, entièrement libérée et 309 actions ordinaires, sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et libérées à hauteur de [36,89%], est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée repris ci-dessous, de sorte que l'Assemblée est constituée valablement et peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- Adoption par la Société du régime de la société d'investissement en capital risque (SICAR) régi par la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée;

- Modification subséquente de la dénomination sociale de la Société en remplaçant la dénomination actuelle "Five Arrows Principal Co-Investments Feeder IV S.C.A." par "Five Arrows Co-Investments Feeder IV S.C.A. SICAR" afin de refléter le changement de statut juridique; et

- Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les changements résultant de ce qui précède.

Ces faits étant exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, l'Assemblée dûment représentée, décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la Société choisira avec effet immédiat le régime de société d'investissement en capital à risque (SICAR) en vertu de la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en "Five Arrows Co-Investments Feeder IV S.C.A. SICAR".

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de reformuler les statuts de la Société en anglais et en français, étant entendu qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Les nouveaux statuts (les Statuts) seront libellés comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Tous les termes qui ne sont pas expressément définis aux présentes ont le sens qui leur a été attribué dans le prospectus (au sens de la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée) (la Loi de 2004) publié par la société constituée par les présentes (le Prospectus de la SICAR).

Art. 2. Forme juridique. Il a été constitué entre l'associé commandité (l'Associé Commandité) en sa qualité de souscripteur de l'action de commandité (l'Action de Commandité), les associés commanditaires et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions dans la SICAR (l'Associé Commanditaire ou les Associés Commanditaires), une société sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant adoptée le statut d'une société d'investissement en capital à risque, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), la Loi de 2004 et les présents statuts (les Statuts de la SICAR).

Art. 3. Raison sociale. La raison sociale de la société est la suivante: Five Arrows Co-Investments Feeder IV S.C.A. SICAR (la SICAR).

Art. 4. Objet social. L'objectif de la SICAR est d'investir ses actifs dans des titres et autres avoirs représentatifs de capital à risque, au sens le plus large possible permis par l'article 1 de la Loi de 2004 (un Investissement), dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

Les objectifs et la stratégie d'investissement de la SICAR sont décrits plus en détail dans le Prospectus de la SICAR.

La SICAR peut également conclure, contribuer ou participer à toute transaction de nature financière, commerciale et autre, en particulier, sans toutefois s'y limiter, elle peut accorder à toute personne morale, association, société de personnes ou autre organisme de placement collectif ou toute autre entité ou personne, quel que soit son lieu d'établissement, de constitution ou de résidence, dans laquelle la SICAR envisage de faire ou détient, directement ou indirectement, un Investissement (une Société en Portefeuille), ou toute autre entreprise liée d'une manière ou d'une autre à la SICAR, ou à l'une des Sociétés en Portefeuille susmentionnées, dans laquelle la SICAR détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance financière, des prêts, des avances ou des garanties; la SICAR peut en outre emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement des fonds empruntés; la SICAR peut notamment contracter des emprunts auprès de tiers ou de ses Associés Commanditaires, pour son propre compte ou celui de ses Sociétés en Portefeuille à des fins de financement, réalisation ou refinancement d'un Investissement ou encore pour couvrir ses frais.

Par ailleurs, la SICAR est en droit d'accomplir toutes les activités commerciales, techniques et financières, en lien direct ou indirect avec tous les domaines d'activité décrits ci-dessus, dans le but de contribuer à la réalisation de son objet dans toute la mesure autorisée par la Loi de 2004.

La renonciation au statut de SICAR ne pourra être approuvée que par une décision prise à l'unanimité des actionnaires.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la SICAR est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans le district de la ville de Luxembourg par une résolution de l'Associé Commandité.

Le siège social de la SICAR peut être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés Commanditaires statuant dans les formes prescrites pour les modifications des présents Statuts de la SICAR.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux à caractère exceptionnel se produisent ou sont sur le point de se produire, de nature à compromettre le fonctionnement normal de la SICAR à son siège social ou les échanges avec les pays étrangers, le siège social peut être provisoirement transféré dans un pays étranger jusqu'à un retour complet à la normale. Une telle mesure provisoire est sans conséquence sur la nationalité de la SICAR qui, nonobstant ce transfert, demeure une société de droit luxembourgeois. La décision de transférer le siège social de la SICAR dans un autre pays relève de la compétence de l'Associé Commandité.

La SICAR peut détenir des bureaux, des succursales (à titre d'établissements permanents ou non) et d'autres filiales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Art. 6. Durée. La SICAR est constituée pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la Date de Clôture.

Cette durée peut être prorogée par l'Associé Commandité de 2 (deux) périodes consécutives d'une durée d'un an chacune.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'1 (un) de ses actionnaires n'entraîne pas la dissolution de la SICAR.

La SICAR peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans les formes requises pour la modification des présents Statuts de la SICAR, sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.

La SICAR sera dissoute à l'échéance de la Durée de la SICAR. L'Associé Commandité peut également, de sa propre initiative, dissoudre la SICAR à toute date antérieure, sous réserve du Consentement des Associés Commanditaires.

Par ailleurs, la SICAR sera dissoute si l'1 (un) des événements suivants vient à se produire:

a) en cas de retrait définitif de l'inscription de la SICAR sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque agréées tenue par la CSSF;

b) si le montant du capital social de la SICAR reste inférieur à EUR 1.000.000 (un million d'euro) pendant 120 (cent vingt) jours;

c) si le contrat entre le Dépositaire et la SICAR a été résilié par l'une des parties et qu'aucun nouveau dépositaire n'a été proposé par la SICAR;

d) si l'Associé Commandité est dissout ou fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation, si l'Associé Commandité cesse d'exister pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas, la SICAR n'est pas dissoute si les Associés Commanditaires décident à l'unanimité de la poursuite de la SICAR et du transfert de sa gestion au profit d'un nouvel associé commandité. Tout nouvel associé commandité est tenu de respecter les règles qui ont été acceptées par l'Associé Commandité actuel. Le Dépositaire doit être tenu informé.

Art. 7. Responsabilité. L'Associé Commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées avec les actifs de la SICAR. Les associés commanditaires ne sont responsables des dettes qu'à concurrence de leur Investissement dans la SICAR.

Art. 8. Capital social. Le capital social de la SICAR est à tout moment égal à la valeur de ses actifs nets.

Le capital social de la SICAR est représenté par les catégories d'actions suivantes:

a) L'Action de Commandité correspond à l'action souscrite au moment de la constitution de la SICAR par l'Associé Commandité en sa qualité d'associé indéfiniment responsable de la SICAR. Celle-ci ne lui confère aucun avantage économique tel que le paiement de dividendes ou la distribution, le cas échéant, d'un boni de liquidation;

b) Les actions de catégorie A confèrent à leurs porteurs un droit à percevoir les revenus et les gains réalisés par la SICAR après paiement de toutes les dépenses et engagements de la SICAR et sous réserve du paiement de la Contribution de Retour décrite à l'article 11.2 du Prospectus de la SICAR (les Actions A);

c) Les actions de catégorie B confèrent à leurs porteurs un droit au remboursement du montant libéré des actions de catégorie B et du Rendement Préférentiel, après paiement de toutes les dépenses et engagements de la SICAR et sous réserve du paiement de la Contribution de Retour décrite à l'article 11.2 du Prospectus de la SICAR (les Actions B);

d) Les actions de catégorie D correspondent aux actions émises en cas de défaut de paiement par un Associés Commanditaires des montants dus en vertu d'un Tirage Supplémentaire conformément aux dispositions de l'Article 16 (les Actions D). Aucun droit de vote n'est attaché aux actions de catégorie D qui ne sont pas cessibles mais confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir un dividende préférentiel et recouvrable d'une valeur égale à 0,001 % (un millième) de la valeur d'émission des Actions D.

A la date de conversion, le capital social de la SICAR est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euro), représenté par 1 (une) Action de Commandité sans valeur nominale attribuée à l'Associé Commandité, 309 (trois cent neuf) actions ordinaires sans valeur nominale.

L'Associé Commandité a la faculté de créer des catégories supplémentaires d'actions conformément aux dispositions prévues et sous réserve des conditions fixées par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le capital minimum de la SICAR, qui doit être atteint dans un délai de 12 (douze) mois à compter de l'agrément de la SICAR conformément aux lois luxembourgeoises applicables, ne doit pas être inférieur à EUR 1.000.000 (un million d'euro) comme l'exige la Loi de 2004.

Art. 9. Émission d'actions. Des personnes peuvent être admises en tant qu'Associés Commanditaires par l'Associé Commandité à condition d'avoir signé et remis à l'Associé Commandité un Contrat de Souscription. L'acceptation par l'Associé Commandité d'un Contrat de Souscription (ou, si le Contrat de Souscription est accepté par l'Associé Commandité sous réserve de la réception par la SICAR du Premier Tirage du demandeur) fait du demandeur en question un Associés Commanditaires de la SICAR et, suite à cette acceptation (ou, le cas échéant, à la réception par la SICAR du Premier Tirage), le demandeur jouit de tous les droits et doit honorer toutes les obligations qui incombent à un Associés Commanditaires comme décrit dans le Prospectus de la SICAR et les Statuts de la SICAR. Sauf conformément aux dispositions prévues dans le Prospectus de la SICAR et dans les Statuts de la SICAR (y compris, aux fins de lever toute ambiguïté, les dispositions de l'article 7.4 et 9 du Prospectus de la SICAR), aucune autre personne ne peut être admise en qualité d'Associés Commanditaires après la Date de Clôture Finale.

Aucune autre Action de Commandité ne sera émise.

Sauf dispositions contraires prévues aux présentes ou dans le Prospectus de la SICAR, aucun droit de souscription préférentiel ne s'applique.

Les Actionnaires A existants peuvent être autorisés, à l'entière discrétion de l'Associé Commandité, à augmenter le montant de leurs Engagements à tout moment jusqu'à la Date de Clôture Finale incluse à condition qu'ils signent et remettent à l'Associé Commandité, chacun à titre individuel, un nouveau Contrat de Souscription relatif à cette augmentation de leur Engagement.

Art. 10. Engagements des Associés Commanditaires - Premier tirage - Tirages subséquents. Il est demandé à chaque Associés Commanditaires de s'engager pour un montant en capital (en euro) qui sera tiré à la discrétion absolue de l'Associé Commandité à des fins de placement pendant toute la Durée de la SICAR.

En s'engageant à souscrire, chaque Associés Commanditaires s'oblige irrévocablement à souscrire à ses actions et à effectuer les paiements relatifs aux appels de fonds émis par l'Associé Commandité dans les limites de ses Engagements Non Tirés. En conséquence, tout délai ou retard de paiement peut être sanctionné comme prévu à l'article 16.

La souscription de chaque Associés Commanditaires inclura un premier tirage, jusqu'à hauteur de 2 % (deux pour cent) de son Engagement et des tirages subséquents décidés par l'Associé Commandité dans les conditions décrites plus précisément dans le Prospectus de la SICAR.

Si un Associés Commanditaires ne paie pas à la SICAR tout montant revenant à celle-ci, l'Associé Commandité sera habilité à mettre en œuvre les recours prévus dans le Prospectus de la SICAR.

Art. 11. Associés Commanditaires. Les actions de la SICAR ne peuvent être souscrites ou acquises que par des Associés Commanditaires avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004.

Art. 12. Forme des actions / Registre des actionnaires. Les actions seront exclusivement émises sous forme nominative.

L'Agent Administratif, de Registre et de Transfert tient un compte pour chaque Associés Commanditaires dans lequel les actions détenues par les Associés Commanditaires sont inscrites. Un certificat d'inscription sera remis à chaque Associés Commanditaires sur demande. La preuve de la propriété des actions des Associés Commanditaires se fera par

l'inscription au registre des actionnaires. Tout Transfert de propriété ne devient effectif qu'après son inscription au registre des actionnaires de la SICAR.

L'inscription du nom d'un Associés Commanditaires dans le registre des actionnaires constitue la preuve de son droit de propriété sur ces actions nominatives.

L'Associés Commanditaires peut, à tout moment, faire modifier son adresse qui figure au registre des actionnaires, moyennant une notification écrite envoyée au siège social de la SICAR ou à toute autre adresse déterminée par la SICAR.

Les actions sont indivisibles vis-à-vis de la SICAR, qui n'autorise qu'un seul propriétaire par action.

Art. 13. Droit de vote. Chaque action de la SICAR donne droit à 1 (une) voix lors de chaque assemblée générale des Associés Commanditaires, sous réserve de dispositions contraires dans les Statuts de la SICAR, et pour chaque catégorie d'action, lors de chaque assemblée particulière réunissant les porteurs d'actions d'une catégorie donnée, le cas échéant.

Des fractions d'action pourront être émises jusqu'à hauteur de 3 (trois) décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction d'action qu'elle représente, cependant elles ne conféreront pas de droit de vote tant que leur nombre n'est pas suffisant pour constituer une action entière, dans ce cas les fractions représentant une action entière donnent droit à une voix.

Sauf dispositions contraires des présents Statuts de la SICAR, l'accord de l'Associé Commandité est obligatoire pour valider l'adoption d'une décision des Associés Commanditaires.

Art. 14. Transfert des Actions. Les Transferts d'actions de la SICAR, qu'ils soient directs ou indirects, volontaires ou involontaires (y compris sans s'y limiter, les Transferts au profit d'une société affiliée) ne sont pas valables:

- a) si le cessionnaire n'est pas un Associés Commanditaires Averti; ou
- b) si ce Transfert entraîne une infraction à l'une des dispositions du Prospectus de la SICAR, des Statuts de la SICAR ou à l'une des lois en vigueur ou à toute autre réglementation, en ce compris les lois luxembourgeoises sur les titres ainsi que les lois fédérales et étatiques des Etats-Unis d'Amérique relatives à l'enregistrement des offres publiques de titres; ou
- c) si, suite à ce Transfert, la SICAR ou l'Associé Commandité est tenu de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu de la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940 (United States Investment Company Act of 1940) telle qu'elle a été modifiée; ou
- d) si, suite à ce Transfert, les Actifs de la SICAR sont considérés comme Plan Assets au sens d'ERISA; ou
- e) si, du fait de ce Transfert, la SICAR est considérée comme une association imposable en tant que société aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des Etats-Unis ou si la SICAR est considérée comme une société de personnes cotée aux fins de l'impôt sur les bénéfices des sociétés aux Etats-Unis.

- a) Transfert de l'Action de Commandité

L'Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité n'est nullement cessible à quelque personne que ce soit, sans l'accord des Associés Commanditaires réunis en assemblée générale et conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les modifications des Statuts de la SICAR; étant entendu cependant que l'Associé Commandité puisse, à ses frais, et sans l'accord des Associés Commanditaires, transférer son Action de Commandité à l'un de ses affiliés (un affiliée d'une personne étant défini comme toute personne qui, directement ou indirectement contrôle, est contrôlée ou est sous le contrôle d'une telle personne) dans le respect des lois en vigueur, sous réserve de l'autorisation préalable de la CSSF.

Dans l'hypothèse d'un Transfert de son Action de Commandité en sa qualité d'Associé Commandité de la SICAR, le cessionnaire viendra remplacer l'Associé Commandité et sera admis par la SICAR en tant qu'associé commandité de la SICAR en vertu des lois en vigueur et avec l'accord préalable de la CSSF. Immédiatement après, l'associé commandité nouvellement substitué est autorisé et sera tenu de poursuivre les activités de la SICAR.

- b) Lettre de Notification

En cas de projet de transfert d'actions de la SICAR, le cédant doit en informer l'Associé Commandité par courrier recommandé avec accusé de réception (la Lettre de Notification), en précisant le nom complet, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire, le numéro d'identification du cédant, le nombre d'actions que le cédant envisage de transférer (les Actions Proposées), ainsi que le prix envisagé des Actions Proposées.

- c) Autorisation préalable

Durant toute la Durée de la SICAR, les Transferts d'actions de la SICAR (autre que l'Action de Commandité) à toute Personne, pour quelque motif que ce soit, seront soumis à l'autorisation préalable écrite de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité dispose de 20 (vingt) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Lettre de Notification pour décider d'approuver ou de refuser et signifier sa décision au cédant. L'Associé Commandité a toute latitude pour prendre cette décision; il n'est tenu par aucune restriction et n'est pas obligé de motiver sa décision.

- d) Dédommagement

Le cédant remboursera à l'Associé Commandité tous les frais raisonnables occasionnés par un Transfert. L'Associé Commandité peut également recevoir un dédommagement de la part du cédant, négocié sur la base d'un accord mutuel, si ce dernier demande à l'Associé Commandité de l'aider à trouver un cessionnaire pour ses actions.

e) Divers

Si un Transfert d'actions intervient avant que tous les Tirages Supplémentaires aient été appelés, les obligations relatives à l'Engagement Non Tiré correspondant à ces actions seront automatiquement transférées par le cédant, avec les actions concernées. Ainsi, une fois les procédures susvisées accomplies, le cessionnaire devient le propriétaire des actions qu'il souhaite acquérir uniquement après avoir signé un Contrat de Transfert, dont les modalités l'obligent de manière irrévocable à s'acquitter des Engagements Non Tirés attachés aux actions de la SICAR qu'il a acquises.

Art. 15. Rachat d'actions - Conversion d'actions. Un Associés Commanditaires ne peut pas, de son propre chef, demander à la SICAR de racheter ses actions.

La SICAR peut cependant racheter les actions de la SICAR dès lors que l'Associé Commandité considère un tel rachat comme étant dans l'intérêt de la SICAR.

Aucun rachat d'actions ne peut être effectué si, du fait de ce rachat, le capital social de la SICAR tomberait sous le seuil du capital social minimum imposé par la Loi de 2004.

Dès lors qu'une décision de rachat d'actions est prise par le l'Associé Commandité, ce rachat s'opère pour le montant et dans les conditions spécifiées par l'Associé Commandité dans une notice adressée aux actionnaires dans les limites posées par les Statuts de la SICAR. Cette notice précisera le nombre d'actions à racheter, le prix de rachat qui sera égal à la Valeur et la date de rachat telle que déterminée par l'Associé Commandité.

Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la SICAR sur le compte bancaire indiqué par l'actionnaire concerné dans un délai qui sera déterminé par l'Associé Commandité, ce délai ne pouvant excéder 10 (dix) Jours Ouvrables après la date de rachat, à condition que les certificats d'actions (le cas échéant) et les autres documents de transferts relatifs à ces actions rachetées aient été reçus par la SICAR.

Par ailleurs, la SICAR rachètera les actions de la SICAR de manière obligatoire si un Associés Commanditaires cesse d'être, ou s'avère ne pas être, un Associés Commanditaires Averti.

En cas de rachat obligatoire, le prix de rachat sera égal au prix de souscription acquitté en son temps par l'Associés Commanditaires qui a été contraint au rachat. Cependant, si l'Associé Commandité considère que la Valeur Nette d'Inventaire a augmenté ou diminué de manière significative depuis la souscription faite par l'actionnaire concerné, l'Associé Commandité peut modifier le prix de rachat et opter pour un prix calculé en fonction de la Valeur des actions de la SICAR en question à la date de rachat concernée.

La SICAR peut également racheter les actions de la SICAR en cas de défaut de paiement d'un Associés Commanditaires des montants dus au titre d'un Tirage Supplémentaire selon les conditions prévues à l'article 8 du Prospectus de la SICAR.

Les actions de la SICAR rachetées par la SICAR seront annulées.

La SICAR peut également racheter des fractions d'actions.

Les conversions d'actions de la SICAR d'une catégorie en une autre catégorie ne sont pas autorisés sauf en cas de défaut de paiement tel que prévu à l'article 8 du Prospectus de la SICAR.

Art. 16. Retards ou défauts de paiement.

16.1 Si un Associés Commanditaires (l'Associés Commanditaires Défaillant) n'effectue pas tout ou partie du paiement d'un montant appelé par l'Associé Commandité à la date de paiement arrêtee par l'Associé Commandité, y compris s'agissant du Premier Tirage, le Premier Paiement, le Paiement Supplémentaire (le Montant Exigible), l'Associé Commandité peut envoyer une injonction de payer (l'Avis de Défaut) à l'Associés Commanditaires Défaillant et procéder comme suit:

Sous réserve des dispositions du paragraphe (b) ci-dessous, l'Associé Commandité est autorisé à (i) suspendre le droit de l'Associés Commanditaires Défaillant à percevoir les distributions de toute nature jusqu'à la Date de Liquidation Finale et (ii) à suspendre le droit de l'Associés Commanditaires Défaillant à participer à tout vote des Associés Commanditaires.

En outre, tout retard dans le paiement de sommes dues en rapport avec tout Montant Exigible entraîne automatiquement et sans autre formalité mais sous réserve du droit absolu et discrétionnaire pour l'Associé Commandité de renoncer à cette disposition par notification à l'Associés Commanditaires Défaillant, le paiement à la SICAR d'intérêts (les Intérêts Courus) calculés prorata temporis sur la base du taux Euribor à 3 (trois) mois (taux le plus récent publié à la Date de Paiement) majoré de 500 (cinq cent) points de base, entre la date de paiement arrêtee par l'Associé Commandité (ou si avant, la date de conversion de la Participation de l'Associés Commanditaires Défaillant en actions de catégorie D, la date du Transfert ou la date d'annulation de la Participation de cet Associés Commanditaires Défaillant comme mentionné ci-dessous, qui afin d'exclure toute ambiguïté ne saurait inclure le transfert de la Participation de l'Associés Commanditaires Défaillant à un cessionnaire désigné par l'Associés Commanditaires Défaillant) jusqu'à la réception effective du paiement du Montant Exigible par la SICAR selon le cas, sans préjudice de toute action que l'Associé Commandité peut intenter pour son propre compte, au nom de la SICAR, du Dépositaire ou des autres Associés Commanditaires à l'encontre de l'Associés Commanditaires Défaillant et sans préjudice du droit de l'Associé Commandité décrit ci-dessous de vendre les actions de l'Associés Commanditaires en question.

S'il est remédié au défaut de paiement dans les 30 (trente) jours qui suivent l'envoi de l'Avis de Défaut par le paiement du Montant Exigible et des Intérêts Courus, l'Associés Commanditaires Défaillant peut recouvrer (i) ses droits à recevoir les distributions effectuées, y compris toutes les distributions effectuées entre la date de paiement arrêtee par l'Associé

Commandité et la date à laquelle il a remédié à son défaut de paiement et (ii) ses droits à participer aux votes des Associés Commanditaires.

Sans préjudice de toute action que l'Associé Commandité peut tenter pour son propre compte, au nom de la SICAR, du Dépositaire ou des autres Associés Commanditaires à l'encontre de l'Associés Commanditaires Défaillant, y compris lorsque l'exercice de l'une des options décrites ci-dessous ne permet pas à l'Associé Commandité, à la SICAR, au Dépositaire ou aux autres Associés Commanditaires d'être entièrement indemnisés des dommages causés par le défaut de paiement de l'Associés Commanditaires Défaillant et s'il n'est pas remédié au défaut de paiement en vertu des dispositions prévues dans le Prospectus de la SICAR et dans les Statuts de la SICAR dans un délai de 30 (trente) jours à compter de l'envoi de l'Avis de Défaut, l'Associé Commandité a le droit (sans y être obligé), à tout moment après l'expiration de ce délai de 30 (trente) jours, de prendre l'une des mesures a, b ou c suivantes:

(a) L'Associé Commandité peut désigner 1 (un) ou plusieurs acquéreurs auquel cas les actions de la SICAR détenues par l'Associés Commanditaires Défaillant (la Participation de l'Associés Commanditaires Défaillant) pourront être transférées en tout ou partie pour un prix déterminé par l'Associé Commandité étant entendu qu'un tel prix ne peut en aucun cas être inférieur au plus bas de (x) 50 % (cinquante pour cent) des montants effectivement payés par l'Associés Commanditaires Défaillant à la SICAR (à l'exclusion des Intérêts Courus) et (y) la Valeur d'une telle Participation de l'Associés Commanditaires Défaillant. L'associé Commandité pourra aussi décider de la vente de la Participation de l'Associés Commanditaires Défaillant par voie d'adjudication. Dans ce cas il n'y aura pas de montant minimum auquel la participation de l'Associés Commanditaires Défaillant devra être vendue.

La responsabilité de l'Associé Commandité ou de tout Associés Commanditaires ne pourra être engagée vis-à-vis d'un Associés Commanditaires Défaillant dont les actions ont été transférées ou de tout Associés Commanditaires achetant lesdites actions en vertu du présent Article.

L'Associé Commandité commencera par déduire du produit net de la cession des actions le Montant Exigible et les Intérêts Courus accumulés jusqu'à la date effective de paiement du produit net du Transfert des actions. L'Associé Commandité déduira ensuite, pour son propre compte et pour celui de la SICAR, du Dépositaire et des autres Associés Commanditaires, un montant correspondant à l'ensemble des dépenses engagées ou des dommages subis par eux en raison du défaut de l'Associés Commanditaires Défaillant à s'acquitter du Montant Exigible. L'Associés Commanditaires Défaillant percevra, le cas échéant, le solde à condition qu'il ait remis à l'Associé Commandité ou au Dépositaire tous les documents requis, y compris la confirmation selon laquelle l'Associés Commanditaires Défaillant n'a aucune réclamation à faire à l'encontre de l'Associé Commandité ou de la SICAR. Si le solde est négatif, l'Associé Commandité sera libre d'intenter toute action afin de percevoir le montant qui resterait dû par l'Associés Commanditaires Défaillant à l'Associé Commandité, la SICAR, le Dépositaire et les autres Associés Commanditaires.

Dans l'éventualité d'un Transfert, l'inscription correspondante de l'Associés Commanditaires Défaillant au registre des actionnaires de la SICAR sera automatiquement supprimée. L'acquéreur désigné deviendra le propriétaire des actions uniquement après avoir signé un Contrat de Transfert l'obligeant à payer le solde des Engagements Non Tirés attachés aux actions qu'il vient d'acquérir. L'Associés Commanditaires Défaillant nomme par les présentes et de manière irrévocable l'Associé Commandité comme son mandataire irrévocable pour procéder au transfert de sa Participation d'Associés Commanditaires Défaillant en son nom dans ces circonstances, et notamment pour signer tout document ou accomplir toute formalité nécessaire ou souhaitable pour l'exécution du transfert de sa Participation d'Associés Commanditaires Défaillant.

(b) L'Associé Commandité a le droit, à son entière discrétion, de limiter les droits attachés à tout ou partie des actions détenues par l'Associés Commanditaires Défaillant; il est cependant précisé que dans cette hypothèse et aux fins du présent Article 16, lesdites actions seront converties en Actions D et toute Action D sera considérée comme ayant été émise pour un prix de EUR 1 (un euro) par action. Ces Actions D ne donneront droit à recevoir des distributions que pour un montant égal au montant déjà libéré, en ce qui concerne les actions détenues par l'Associés Commanditaires Défaillant à la date de paiement arrêtée par l'Associé Commandité (A) après déduction (i) de tout Montant Exigible, (ii) de tous les Intérêts Courus accumulés jusqu'à la date effective de la nouvelle dénomination des actions et (iii) d'un montant correspondant à tous les frais occasionnés ou les dommages subis par l'Associé Commandité, la SICAR, le Dépositaire ou les autres Associés Commanditaires en raison du manquement de l'Associés Commanditaires Défaillant à s'acquitter du Montant Exigible et (B) pendant la période de liquidation de la SICAR, à la condition exclusive que la SICAR ait entièrement payé les montants libérés relatifs aux actions émises au profit des autres Associés Commanditaires et versé aux Actionnaires B leur Rendement Préférentiel. Les Actions D ne donneront droit à percevoir aucune autre distribution autre que le dividende préférentiel et recouvrable égal à 0,001 % (un millième) de la valeur d'émission des Actions D. Les actionnaires de la catégorie D ne peuvent participer aux votes des Associés Commanditaires et leurs Engagements ne seront pas inclus comme une partie des Engagements Totaux pour les besoins de tout vote des Associés Commanditaires. A l'issue du changement de dénomination des actions en actions de catégorie D tel que décrit ci-dessus, l'Associés Commanditaires Défaillant sera dégagé de toute obligation de paiement lors des Tirages Supplémentaires à venir, à l'exception de tout Tirage Supplémentaire appelé en vertu de l'Article 24 des présents Statuts de la SICAR et son Engagement sera considéré comme équivalent au montant libéré des actions qu'il détenait avant la conversion de ces actions en actions de catégorie D. L'Associé Commandité pourra à la demande des actionnaires B réduire le montant des Engagements Non Appelés que la SICAR est en droit d'appeler auprès des Actionnaires B, à condition toutefois qu'une telle

réduction n'excède pas 200 % (deux cent pour cent) des Engagements Non Appelés de l'Associés Commanditaires Défaillant.

(c) L'Associé Commandité peut, à son entière discrétion, faire en sorte que la SICAR rachète, par annulation des actions, tout ou partie de la Participation d'un Associés Commanditaires Défaillant comme exposé ci-dessous. Le prix auquel les actions sont rachetées par voie d'annulation par la SICAR sera le plus bas des 2 (deux) montants suivants: (i) 50 % (cinquante pour cent) des sommes effectivement payées par l'Associés Commanditaires Défaillant à la SICAR (hors Intérêts Courus) ou (ii) 50 % (cinquante pour cent) de la Valeur connue des actions détenues par l'Associés Commanditaires Défaillant, au choix de l'Associé Commandité, soit à la date de paiement arrêtée par l'Associé Commandité soit à la date de rachat par la SICAR (le Prix de Rachat) pour autant que ce Prix de Rachat soit positif (dans le cas contraire, le Prix de Rachat sera de EUR 1 (un euro)). Le Prix de Rachat sera payé pendant la période de liquidation de la SICAR après que la SICAR aura entièrement payé les montants libérés afférents aux actions émises au profit des autres Associés Commanditaires et versé aux actionnaires de la catégorie B leur Rendement Préférentiel. Les actions ainsi rachetées par la SICAR seront annulées. L'Associé Commandité peut déduire du Prix de Rachat le Montant Exigible, les Intérêts Courus accumulés jusqu'à la date de rachat ainsi que toutes les dépenses occasionnées ou les dommages subis par l'Associé Commandité, la SICAR, le Dépositaire et les autres Associés Commanditaires en raison du manquement de l'Associés Commanditaires Défaillant à acquitter le Montant Exigible. L'Associés Commanditaires Défaillant recevra, le cas échéant, tout solde positif restant. Si le solde est négatif, l'Associé Commandité sera libre d'intenter toute action afin de percevoir le montant qui resterait dû par l'Associés Commanditaires Défaillant à l'Associé Commandité, la SICAR, le Dépositaire et les autres Associés Commanditaires.

Après le rachat des actions tel que décrit ci-dessus, l'Associés Commanditaires Défaillant sera libéré de toute obligation de payer les futurs Tirages Supplémentaires L'Associé Commandité pourra à la demande des actionnaires B réduire le montant des Engagements Non Appelés que la SICAR est en droit d'appeler auprès des Actionnaires B, à condition toutefois qu'une telle réduction n'excède pas 200 % (deux cent pour cent) des Engagements Non Appelés de l'Associés Commanditaires Défaillant.

En tout état de cause, indépendamment de l'option ou des options choisie(s) par l'Associé Commandité, le Total des Engagements Non Tirés et le Total des Engagements peuvent être, le cas échéant, ajustés en conséquence. Toutes les distributions qui n'ont pas été payées à l'Associés Commanditaires Défaillant conformément au paragraphe précédent seront conservées par la SICAR.

16.2 Aucun droit, pouvoir ou recours conféré à la SICAR et à l'Associé Commandité à l'encontre d'un Associés Commanditaires Défaillant au présent Article 16 n'aura de caractère exclusif et chacun de ces droits, pouvoirs ou recours se cumulera et viendra en complément de tout autre droit, pouvoir ou recours, que celui-ci soit conféré en vertu du présent Article 16 ou ultérieurement acquis en vertu de la loi. Aucun usage entre l'Associé Commandité et tout Associés Commanditaires Défaillant ni aucun retard dans l'exercice d'un de ces droits, pouvoirs ou recours ne sera considéré comme l'abandon d'un tel droit, pouvoir ou recours ni ne saurait autrement porter préjudice à un tel droit, pouvoir ou recours. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'Associé Commandité peut appeler un Tirage Supplémentaire auprès des autres Associés Commanditaires à l'exclusion de l'Associés Commanditaires Défaillant selon ce qu'il jugera nécessaire afin de compenser toute insuffisance dans les fonds disponibles pour les prises de participation au capital de Five Arrows Co-Investments Fund.

Art. 17. Valeur. Afin de calculer la Valeur des actions dans la SICAR, les actions FAPI détenus par la SICAR seront évalués par l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert sous la responsabilité de l'Associé Commandité sur base de la valeur des actions FAPI détenues par la SICAR.

L'évaluation du portefeuille d'actions FAPI détenues par la SICAR sera communiquée au Réviseur d'Entreprises par l'Associé Commandité au moins deux fois par an, avant le calcul de la Valeur des actions comme détaillé plus précisément dans le Prospectus de la SICAR.

Les Valeurs des actions seront arrêtées par l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert, sous la responsabilité de l'Associé Commandité, tous les 6 (six) mois, au 30 juin et au 31 décembre. L'Associé Commandité peut demander à l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert de calculer ces Valeurs avec une périodicité plus fréquente à des fins de rachat d'actions.

La Valeur de chaque catégorie d'actions de la SICAR est déterminée en calculant le montant qui aurait été distribué au titre de chaque catégorie d'actions, conformément à l'article 10.1 du Prospectus de la SICAR, si tous les actions FAPI détenues par la SICAR avaient été vendues à la date d'évaluation, à un prix égal aux valeurs déterminées conformément au présent Article, ce montant étant divisé par le nombre d'actions émises dans la catégorie concernée. La Valeur par action sera calculée jusqu'à 3 (trois) décimales après la virgule.

Les Valeurs des actions seront envoyées aux Associés Commanditaires dans un délai maximum de 120 (cent vingt) jours à compter de chaque date d'évaluation (30 juin et 31 décembre).

Art. 18. Suspension. L'Associé Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur:

(a) en cas de situation d'urgence à l'issue de laquelle il est impossible pour la SICAR de procéder à la cession ou à la valorisation d'une part importante de ses actifs;

(b) en cas d'indisponibilité des moyens de communication normalement employés pour calculer le prix ou la valeur des investissements, des titres ou tout autre cours de marché;

(c) pendant toute la période au cours de laquelle l'1 (un) des principaux marchés ou places boursières sur lesquelles une part importante des investissements de FAPI est cotée ou négociée, est fermé(e) pour une raison autre que des congés ordinaires ou pendant toute période au cours de laquelle les transactions sur ces mêmes marchés et places boursières sont limitées ou suspendues.

- Tout Associé Commanditaire ayant demandé à connaître la Valeur sera informé d'une telle suspension par l'Associé Commandité.

Art. 19. Gérant de la SICAR. La SICAR est gérée par l'Associé Commandité en sa qualité d'associé gérant commandité de la SICAR. Les Associés Commanditaires ne peuvent ni prendre part ni intervenir dans la gestion de la SICAR.

L'Associé Commandité gèrera la SICAR conformément à la Politique d'Investissement.

Art. 20. Pouvoirs. Sauf disposition contraire prévue de la Loi de 1915 ou des présents Statuts de la SICAR, l'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte d'administration et de disposition de la SICAR.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés Commanditaires par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts de la SICAR relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

Art. 21. Délégation de pouvoirs. L'Associé Commandité peut, à l'occasion et sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc chargés de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité peut notamment créer, à tout moment, un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses attributions à ces comités.

L'Associé Commandité détermine les pouvoirs, les obligations et la rémunération (le cas échéant) de son(es) mandataire(s) et / ou de ces comités, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions nécessaires à leur nomination.

Art. 22. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la SICAR et toute autre société, entreprise ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou l'un ou plusieurs des dirigeants de la SICAR y est(sont) intéressé(s) ou est(sont) administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou salarié(s) de cette autre société, entreprise ou autre entité. L'Associé Commandité ou tout dirigeant de la SICAR qui exerce des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de salarié d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la SICAR contracte ou s'engage de toute autre manière dans une relation d'affaires ne peut, du fait de cette relation avec cette autre société, entreprise ou autre entité, être empêché de participer aux délibérations et au vote ou d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le cadre d'un tel contrat ou de toute autre relation d'affaire.

Sont considérés comme d'éventuels conflits d'intérêts, entre autres, le fait pour l'Associé Commandité (i) de fournir des services à d'autres clients, (ii), que des salariés ou des dirigeants de l'Associé Commandité deviennent administrateurs de la SICAR ou (iii) de détenir ou de négocier des titres détenus par la SICAR.

Art. 23. Signature. La SICAR est valablement engagée par la seule signature de l'Associé Commandité agissant par l'intermédiaire de (i) ses dirigeants (ayant reçu entière délégation de pouvoirs) ou (ii) une ou plusieurs autres personnes titulaires d'un pouvoir de signature en bonne et due forme ou (iii) toute(s) personne(s) à la (aux)/quelle(s) ce pouvoir a été délégué.

Art. 24. Indemnisation. Tel que décrit plus en détail dans le Prospectus de la SICAR, la SICAR devra rembourser et indemniser sans préjudice, sur toutes les sommes distribuables de la SICAR auxquelles tout Associés Commanditaires a droit ou en appelant un Appel Supplémentaire ou en rappelant toute distribution faite aux Associés Commanditaires, proportionnellement à leur Engagement, pour toute dette, engagement, action, action en justice, plainte et requête, pour tout dommage et pénalité ainsi que pour tout coût et dépense relatifs (incluant les frais de justice) supporté par une Personne Indemnisée (i) ayant agi en tant qu'associé commandité de la SICAR ou au nom et pour le compte de l'Associé Commandité ou (ii) ayant agi en tant qu'administrateur, dirigeant ou gérant de l'Associé Commandité, (iii) survenant à l'occasion ou en relation avec tout sujet ou toute autre circonstance en relation ou résultant de l'exercice de leur activité d'Associé Commandité, de la fourniture ou du défaut de fournir à ou concernant la SICAR ou du fait de ou conformément à une convention en rapport avec la SICAR ou concernant des services ou (iv) survenant dans tout autre situation en rapport avec les opérations, les affaires ou les activités de la SICAR; étant cependant entendu que la Personne Indemnisée ne sera pas indemnisée dans tous les cas résultant d'une faute lourde, d'un dol ou d'une fraude, tels que statues définitivement par les juridictions luxembourgeoises compétentes.

Art. 25. Assemblées générales des Associés Commanditaires. Les décisions des Associés Commanditaires sont prises sur résolutions adoptées lors des assemblées des Associés Commanditaires qui se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation à ladite assemblée.

L'assemblée générale des Associés Commanditaires représente l'ensemble des Associés Commanditaires de la SICAR. Ses résolutions engagent tous les Associés Commanditaires de la SICAR.

Les assemblées générales des Associés Commanditaires sont convoquées par l'Associé Commandité.

Si tous les Associés Commanditaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'estiment dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

L'Associé Commandité peut décider de toutes autres conditions que les Associés Commanditaires doivent remplir pour participer à toute assemblée d'Associés Commanditaires. Tout Associé Commanditaire peut participer à toute assemblée générale en désignant par écrit, par télécopie, par câble, par télégramme, par télex, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication approprié une autre personne pour le représenter, laquelle ne doit pas nécessairement être un Associé Commanditaire.

Chaque Associés Commanditaires peut participer aux assemblées générales d'Associés Commanditaires.

Toutes les assemblées générales d'Associés Commanditaires seront présidées par l'Associé Commandité.

Une assemblée générale est tenue tous les ans au siège social de la SICAR ou à tout autre endroit précisé dans la convocation à l'assemblée, le 31 mai, à 15h30. Si ce jour ne correspond pas à un Jour Ouvrable, l'assemblée générale sera reportée au premier Jour Ouvrable suivant.

Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts de la SICAR, les résolutions des Associés Commanditaires seront valablement adoptées par les Associés Commanditaires représentant la majorité des droits de vote lors d'une assemblée des Associés Commanditaires convoquée en bonne et due forme et remplissant les conditions de quorum fixées par la Loi de 1915. Dans tous les cas et sauf disposition contraire, pour qu'une résolution des Associés Commanditaires soit valablement adoptée, l'accord de l'Associé Commandité est nécessaire.

A moins que le Prospectus de la SICAR ne prévoise des règles de majorité différentes, toute modification du Prospectus de la SICAR requiert le Consentement des Associés Commanditaires. Tout autre vote des Associés Commanditaires requiert le Consentement des Associés Commanditaires.

Toute modification du Prospectus de la SICAR modifiant le pourcentage par action des plus-values réalisées attribué aux Carried Interest Holders et modifiant l'ordre des distributions tel que prévu à l'article 10.1 du Prospectus de la SICAR, ne sera exécutée que si elle est approuvée par le consentement des Carried Interest Holders détenant au moins 90 % (quatre-vingt-dix pour cent) des actions de catégorie C.

Art. 26. Exercice Comptable. La durée de l'Exercice Comptable est de 12 (douze) mois. L'Exercice Comptable débute le 1^{er} janvier. A titre exceptionnel, le premier Exercice Comptable débute à la Date de Clôture et se termine le 31 décembre 2009. Le dernier Exercice Comptable sera clos à la date de liquidation finale de la SICAR.

Art. 27. Comptes. Tous les ans, l'Associé Commandité établit les comptes annuels de la SICAR.

Ces comptes sont approuvés par l'assemblée générale des Associés Commanditaires sur proposition de l'Associé Commandité. Les comptes sont libellés en Euro.

Art. 28. Surveillance. Un Réviseur d'Entreprises sera nommé pour 6 (six) Exercices Comptables par l'Associé Commandité.

Le Réviseur d'Entreprises procédera aux contrôles et vérifications imposés par la loi. En particulier, il certifiera de l'authenticité et de la régularité des comptes et de toute information comptables contenues dans le rapport de gestion et informera les actionnaires de l'Associé Commandité ainsi que la CSSF de toute irrégularité ou imprécision qu'il relèvera dans l'exercice de ses fonctions.

Art. 29. Distributions. Sous réserve des réinvestissements autorisés et des exigences du droit luxembourgeois, les distributions sont payables par la SICAR sur ses actions conformément aux dispositions prévues dans le Prospectus de la SICAR.

Aucune distribution ne pourra être faite si, après déclaration d'une telle distribution, le capital social de la SICAR venait à être inférieur à EUR 1.000.000 (un million d'euro).

Art. 30. Dépositaire. La SICAR devra conclure un contrat de dépositaire avec un établissement financier, lequel contrat devra être conforme aux dispositions de la Loi de 2004. Le Dépositaire est tenu d'assumer envers la SICAR et les Associés Commanditaires les responsabilités que lui imposent la Loi de 2004 (notamment les articles 8 et 9 de la Loi de 2004), le contrat de dépositaire et toute autre disposition légale en vigueur.

Après sa révocation et jusqu'à son remplacement qui doit intervenir dans les 2 (deux) mois, le Dépositaire est tenu de continuer à assumer ses fonctions aussi longtemps que nécessaire afin de permettre le transfert de l'ensemble des actifs de la SICAR au nouveau dépositaire et de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation des intérêts des Associés Commanditaires.

Art. 31. Fusion - Scission. Sous réserve du Consentement des Associés Commanditaires, l'Associé Commandité peut soit fusionner, en tout ou partie, la SICAR avec un autre fonds dont il assure la gestion, soit scinder la SICAR en 2 (deux) ou plusieurs sociétés d'investissement en capital à risque qu'il gérera conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être entreprises que dans le mois suivant la consultation des Associés Commanditaires.

Art. 32. Dissolution. La SICAR doit être dissoute à l'expiration du terme de la SICAR. L'Associé Commandité peut aussi fusionner, de sa propre initiative, dissoudre la SICAR à une date antérieure, sous réserve du Consentement des Associés Commanditaires.

De plus, la SICAR sera dissoute en cas de survenance d'un des événements suivants:

- Si l'inscription de la SICAR sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque approuvée tenue par la CSSF est retirée de manière définitive;

- Si le montant du capital social de la SICAR vient à être inférieur à EUR 1.000.000(un million d'euro) et à y rester pendant une période de 120 (cent vingt) jours;

- S'il est mis fin au contrat entre le Dépositaire et la SICAR par l'une ou l'autre des parties sans qu'un autre dépositaire ne soit proposé à la SICAR;

- Si l'Associé Commandité est dissous ou est l'objet d'une procédure de faillite ou de mise en liquidation ou si l'Associé Commandité cesse son activité pour quelque autre raison que ce soit. Dans ce cas, la SICAR ne sera pas dissoute si les Associés Commanditaires décident à l'unanimité de continuer la SICAR et de transférer sa gestion à un nouvel associé commandité. Tout nouvel associé commandité devra adhérer aux règles qui avaient été acceptées par l'Associé Commandité actuel. Le Dépositaire devra être tenu informé.

Art. 33. Liquidation. En cas de liquidation, un ou plusieurs liquidateurs (qui peut être l'Associé Commandité) nommés lors d'une assemblée générale des Associés Commanditaires par le Consentement des Associés Commanditaires, sera chargé d'accomplir la procédure de liquidation conformément aux règles applicables à Luxembourg et aux Statuts de la SICAR. Le liquidateur doit être approuvé par la CSSF. Le liquidateur percevra une rémunération telle que décidée par les Associés Commanditaires par un Consentement des Associés Commanditaires.

Le liquidateur nommé conformément au paragraphe précédent sera investi des pouvoirs les plus étendus pour vendre tout Actif de la SICAR, payer tout créancier et distribuer la soulte éventuelle entre les Associés Commanditaires proportionnellement à leurs droits respectifs et conformément à l'article 10.1 du Prospectus de la SICAR. La période de liquidation prendra fin lorsque la SICAR aura vendu ou distribuer tout les actions qu'elle détenait dans FAPI ainsi que tous les Investissement distribué par FAPI qu'elle détenait.

Pendant la période de liquidation, le liquidateur devra faire tout son possible pour liquider dans les meilleures conditions les Investissements distribués par FAPI. Les Investissement distribués par FAPI que le liquidateur n'aura pas pu liquider seront distribué en nature, que ces Investissement soient des titres cotés sur un marché réglementé ou pas. En cas de distribution en nature de valeurs mobilières (cotées ou non), la valeur de ces actions sera, pour la nécessité de la distribution, déterminée selon les dispositions de l'Article 17. Le liquidateur devra procéder pour la SICAR au paiement de toute dette, obligation et engagement de la SICAR ainsi qu'au paiement de tout frais de liquidation et prendre toutes les mesures adéquates pour que la SICAR puisse honorer toute obligation présente ou future envisageable, dans la limite des Actifs de la SICAR. Le boni de liquidation et les actifs restant (le cas échéant) doivent être distribués entre les Associés Commanditaires suivant l'article 10 du Prospectus de la SICAR ainsi que suivant remboursement du capital libéré au détenteur de l'Action de Commandité.

Art. 34. Modifications des Statuts de la SICAR. Les présents Statuts de la SICAR peuvent être modifiés par l'assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Art. 35. Droit applicable. Pour toute question non régie par les présents Statuts de la SICAR, il est fait référence à la Loi de 1915 et à la Loi de 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DECRION - PEIGNEUX - TRITTON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2009. Relation GRE/2009/1428. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052393/231/1072.

(090060510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 mars 2009 que Monsieur Michael Winter, né le 6 juillet 1963 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 245, Park Avenue, 10167 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Ainsi, à compter du 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

- M. Jean-Christophe Ehlinger;
- M. Steven Greenspan;
- M. Karl McCathern;
- M. Lawrence Fuchs;
- M. Jonathan Griffin;
- M. Richard Crombie;
- M. Christian Porwoll;
- M. Michael Winter;
- M. Mark Doherty;
- M. Steven Marstrovich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052331/5499/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

**Episo Heathrow S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPISO Office 4 S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.573.

In the year two thousand and nine, on the nine of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPISO Office 4 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the December 4, 2008, registered at the Luxembourg trade register section B number 143.573, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 49 page 2338 of January 9, 2006 whose articles of association have not been amended yet.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

46295

Agenda

1. Change of the denomination of the Company into "EPISO HEATHROW S.à r.l."
2. Subsequent amendment of Article two of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company into "EPISO HEATHROW S.à r.l."

Second resolution

In view of the above resolution, the meeting resolves to amend article two of the articles of association to read as follows:

"The Company is incorporated under the name of "EPISO HEATHROW S.à r.l."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPISO Office 4 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 4 décembre 2008 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 143.573 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 page 2338 du 9 janvier 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "EPISO HEATHROW S.à r.l."
2. Modification subséquente de l'article deux des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "EPISO HEATHROW S.à r.l."

Deuxième résolution

Au regard de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société prend la dénomination de "EPISO HEATHROW S.à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14340. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052899/211/87.

(090061266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Ekmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.372.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 avril 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

EKMAR S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052343/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Soginfra G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg D 80.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2009 que les sociétés ROSTA ENGINEERING INTERNATIONAL LIMITED enregistrée sous le n° 6632242 à Cardiff (Grande-Bretagne), Burlington Road, 1, BS6 6TJ Bristol et Way ENGINEERING EAD enregistrée sous le n° 241 à Sofia (Bulgarie), Gotse Delchev Borough Block, 1404 Sofia (Bulgarie) sont nommés nouveaux membres en remplacement des sociétés INFRACONSULT LIMITED, London (Grande-Bretagne) et SICS SLOVAKIA SRO, Bratislava (Slovaquie)

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour les membres

Signature

Référence de publication: 2009052344/535/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.902.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 mars 2009 que Monsieur Michael Winter, né le 6 juillet 1963 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 245, Park Avenue, 10167 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Ainsi, à compter du 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

- M. Jean-Christophe Ehlinger;
- M. Steven Greenspan;
- M. Karl McCathern;
- M. Lawrence Fuchs;
- M. Jonathan Griffin;
- M. Richard Crombie;
- M. Christian Porwoll;
- M. Michael Winter.
- M. Mark Doherty;
- M. Steven Mastrovich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 6 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052332/5499/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Parque D. Pedro 2 B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.464.

Extrait des résolutions de l'associé unique au 21 novembre 2008

Il résulte des résolutions du 21 novembre 2008 de Sonae Sierra Brazil B.V. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.464, en sa qualité d'associé unique de la Société, que le mandat de M. Frédéric FOUSSAT, avec résidence professionnelle à 69, boulevard Hausmann, F-75008 Paris, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, a été ratifié avec effet à l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 janvier 2008 approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2006 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009 approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour la Société

Signatures

Mandataires

Référence de publication: 2009052322/5267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Parque D. Pedro 1 B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.463.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique au 21 novembre 2008

Il résulte des résolutions du 21 novembre 2008 de Sonae Sierra Brazil B.V. S.à r.l, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.464, en sa qualité d'associé unique de la Société, que le mandat de M. Frédéric FOUSSAT, avec résidence professionnelle à 69, boulevard Hausmann, F-75008 Paris, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, a été ratifié avec effet à l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 janvier 2008 approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2006 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009 approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour la Société

Signatures

Mandataires

Référence de publication: 2009052321/5267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Alienor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.597.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 avril 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur MARIANI Daniele et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

ALIENOR S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052342/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Saint-Gobain Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.491.

—
Procès-verbal du conseil d'administration du 5 janvier - 9h00

Présents:

- Monsieur Gianni Scotti, Administrateur délégué
- Saint - Gobain Abrasifs S.A., Administrateur, représentée par Madame Delphine Geny - Stephann
- Saint - Gobain Benelux SA., Administrateur, représentée par Monsieur Christian Cochet

La réunion est présidée par Monsieur Gianni Scotti, Administrateur-Délégué.

Monsieur Nicolas Gouguet, Responsable Financier de la société, assure le secrétariat du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a délibéré sur les points à l'ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Gianni Scotti de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué et désignation d'un nouvel administrateur et d'un Administrateur-Délégué.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Gianni Scotti de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur Délégué à compter de ce jour.

Il désigne comme Administrateur et Administrateur Délégué pour la société Saint-Gobain Abrasives S.A. et ses succursales, Monsieur Marc Vrecko, Directeur Général, né le 25 décembre 1964 à Toulouse (France) et siégeant 8 rue de l'Ambassadeur 78700 Conflans Saint Honorine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 9h30.

Bascharage, le 5 janvier 2009.

Saint Gobain Abrasifs SA / Saint Gobain Benelux SA

Signatures

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009052980/3574/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05860. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.494.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 mars 2009 que la démission de M. David R. Whiting en tant que Gérant est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Troy Santora, domicilié au 28 Woodbourne Avenue, Woodbourne Place #7, Pembroke HM 08, Bermuda, est élu comme nouveau Gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009052309/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 mars 2009 que la démission de M. David R. Whiting en tant que Gérant est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Troy Santora, domicilié au 28 Woodbourne Avenue, Woodbourne Place #7, Pembroke HM 08, Bermuda, est élu comme nouveau Gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009052308/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.944.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 mars 2009 que la démission de M. David R. Whiting en tant que Gérant est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Troy Santora, domicilié au 28 Woodbourne Avenue, Woodbourne Place #7, Pembroke HM 08, Bermuda, est élu comme nouveau Gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009052307/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 mars 2009 que la démission de M. David R. Whiting en tant que Gérant est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Troy Santora, domicilié au 28 Woodbourne Avenue, Woodbourne Place #7, Pembroke HM 08, Bermuda, est élu comme nouveau Gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009052306/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 mars 2009 que la démission de M. David R. Whiting en tant que Gérant est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Troy Santora, domicilié au 28 Woodbourne Avenue, Woodbourne Place #7, Pembroke HM 08, Bermuda, est élu comme nouveau Gérant avec effet immédiat et ce pour durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009052305/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Wind River (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.903.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 mars 2009 que la démission de M. David R. Whiting en tant que Gérant est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Troy Santora, domicilié au 28 Woodbourne Avenue, Woodbourne Place #7, Pembroke HM 08, Bermuda, est élu comme nouveau Gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009052311/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Star Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 42.520.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de partage de communauté du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 23 septembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette le 27 septembre 1999, volume 845, folio 1, case 11, que les cinq cents (500) parts de la société STAR IMMO SARL, prédite, sont désormais détenues par Christian EL KHAL, employé privé, né à Sousse (Tunisie) le 22 juin 1964, matricule n° 19640622418, époux de Paola APOLLONI, demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegaertchen, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 23 septembre 1999 par-devant Frank MOLITOR de Dudelange.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 juillet 2007.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2009052473/223/18.

(090060588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Fleba Equities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.871.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of March,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

R & H Trust Co. (NZ) Ltd, a company incorporated under the laws of New Zealand, having its registered office at 162 Wicksteed Street, Wanganui 5001, New Zealand, registered with the register of New Zealand under number 1237803 acting as trustee of Fleba Settlement, a trust organised under the laws of New Zealand (the Sole Shareholder),

Represented by Edward BAUGNIET, avocat au Barreau de Paris, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 11 March 2009, executed under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That one hundred percent (100%) of the share capital of Fleba Equities Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of The British Virgin Islands under number 72.368 and having a share capital of EUR 5,000,000 (the Company) is represented at the present meeting;

II. That by resolutions validly adopted by the shareholders of the Company on 18 March 2009, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration from British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of the said resolutions shall remain annexed to the present deed;

III. That it results from (i) a certified interim balance sheet of the Company dated 28 February 2009 and (ii) a certificate of the management of the Company dated 18 March 2009, that the value of the net assets of the Company is at least equal to the value of the subscribed share capital of the Company. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed;

IV. That the Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name "Fleba Equities SARL", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the certified interim balance sheet of the Company dated 28 February 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Fleba Equities SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at five million euro (EUR 5,000,000), represented by five million (5,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or in case of a sole shareholder, as provided under article 12.3. of these Articles.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the Company's registered office or at such other place in Luxembourg and at the time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of July and ends on the thirty (30) of June of each year.

13.2. At the end of each financial year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and records that the share capital of the Company is, further to the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands to the city of Luxembourg and further to the complete restatement of the Company's articles of association, allocated as follows:

The Sole Shareholder owns five million (5,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint or confirm the appointment of the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Ursula Geiser, Secretary, born in Wald, Switzerland on 4 October 1949, resident at Via Concordia 13a, 6906 Lugano, Switzerland;

- Fernando Mantilla, lawyer, born in Buenos Aires, Argentina on 11 August 1948, resident at Vicente Lopez 1609, 1018 Buenos Aires, Argentina;

- Marco Sterzi, consultant, born in Milan, Italy, on 10 November 1964, resident at 5-11 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Pierre Thielen, lawyer, born in Ettelbruck, Luxembourg on 28 September 1947, resident at 5-11 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish its registered office, principal establishment and central administration at 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 7,000.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

R & H Trust Co. (NZ) Ltd, une société constituée selon les lois de Nouvelle-Zélande, ayant son siège social au 162 Wicksteed Street, Wanganui 5001, Nouvelle-Zélande, immatriculée au registre de Nouvelle-Zélande sous le numéro 1237803 agissant en qualité de trustee de Fleba Settlement, un trust organisé selon les lois de Nouvelle-Zélande (l'Associé Unique),

Représentée par Edward BAUGNIET, avocat au Barreau de Paris, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé datée du 11 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que cent pour cent (100%) du capital social de Fleba Equities Limited, une société par actions constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 72.368 et ayant un capital social de EUR 5.000.000 (la Société) est représenté à la présente assemblée;

II. Que par des résolutions valablement adoptées par les associés de la Société le 18 mars 2009, selon les modalités requises des statuts de la Société, la Société a dûment décidé de transférer son siège social, son établissement principal et administration centrale des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de faire entrer en vigueur cette résolution ont été dûment accomplies. Une copie desdites résolutions restera annexée au présent acte;

III. Qu'il ressort (i) d'un bilan intérimaire certifié de la Société daté du 28 février 2009 et (ii) d'un certificat de gestion de la Société daté du le 18 mars 2009, que la valeur des actifs nets de la Société est au moins égale à la valeur du capital social souscrit de la Société. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte;

IV. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "Fleba Equities SARL", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire certifié de la Société daté du 28 février 2009, dont une copie restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg à la suite du transfert de la Société et de sa continuation morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Fleba Equities SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut ensuite être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000), représenté par cinq millions (5.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plusieurs associés, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).**8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou en cas d'associé unique, selon les dispositions de l'article 12.3 des présents Statuts.

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à la réunion.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg et à l'heure indiquée dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions à adopter en Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées en Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

13.2. A la fin de chaque exercice social, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte et enregistre que le capital social de la Société est, suite au transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville et suite à la refonte intégrale des statuts de la Société, affecté comme suit:

L'Associé Unique détient cinq millions (5.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer ou de confirmer la nomination des personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Ursula Geiser, Secrétaire, née à Wald, Suisse le 4 octobre 1949, demeurant à Via Concordia 13a, 6906 Lugano, Suisse;
- Fernando Mantilla, juriste, né à Buenos Aires, Argentine le 11 août 1948, demeurant à Vicente Lopez 1609, 1018 Buenos Aires, Argentine;

- Marco Sterzi, consultant, né à Milan, Italie le 10 novembre 1964, demeurant à 5-11 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Pierre Thielen, avocat, né à Ettelbruck, Luxembourg le 28 septembre 1947, demeurant à 5-11 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

46311

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir son siège social, son établissement principal et son administration centrale au 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 7.000,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. BAUGNIET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/10977. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052910/211/522.

(090061028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.170.

Extrait d'une décision du conseil de gérance de la Société

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 8 avril 2009 que:

- dans le cadre de la gestion journalière de la Société confiée à Madame Julia Mateffi, née le 19 juin 1967 à Brasov (Roumanie), résidant professionnellement au 2a, rue Albert Broschette, L-1246 Luxembourg, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de Madame Julia Mateffi et la signature d'un des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052346/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

URSA Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.267.

En date du 3 février 2009, GSO Ursa Funding (Cayman) L.P., l'associé unique de la Société a changé son nom comme suit:

- Ursa Funding (Cayman) L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

URSA Funding (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009052345/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Bellefontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 47.721.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELLEFONTAINE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B47721, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 494 du 29 septembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire prénommé, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 529 du 5 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

2.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

3.- Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

4.- Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société, décharge à donner pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Nomination d'un administrateur unique.

6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée "et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal d'une société holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières en modifiant l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société, à savoir Messieurs Gianluca NINNO, Natale CAPULA et la société à responsabilité limitée Luxembourg Management Services S.à r.l., et du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société F.G.S. CONSULTING LLC, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la société a actuellement seulement un actionnaire et décide de nommer la société Z COM S.A., ayant son siège social à Victoria, Mahé, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, First Floor (Seychelles), numéro IBC 058727, comme administrateur unique de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. (1^{er} alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires au non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre."

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

La société de droit panaméen FYLDE INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54th Street (République du Panama), microjacket numéro 603991.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1284. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052391/231/105.

(090060244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.018.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

—
EXTRAIT

En date du 7 avril 2009, le Conseil de Gérance a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Marjorie Bradet, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. Sergey Shmakov, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Yevgeny Kolodkin, avec adresse professionnelle au 35/4 Bolshaya Tatarskaya st., Moscow 115184, Russie, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- M. Igor Kashcheev, avec adresse professionnelle au 35/4 Bolshaya Tatarskaya st., Moscow 115184, Russie, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Bart Zech

Référence de publication: 2009052303/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Intégrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 62.098.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 avril 2009 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société INTEGRALE Luxembourg S.A. a pris acte de la démission en date du 8 décembre de Monsieur Emile Dereymaeker, habitant à 117, avenue Ch. Thielemans, B-1150 Bruxelles, et a ratifié la proposition du Conseil d'administration de coopter Monsieur Georges Sels, habitant à 5/9, rue Cardinal Cardijn, B-4680 Oupeye, pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à son échéance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009052315/3175/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06891. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.850,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.572.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 16 avril 2009, que Ursa Funding (Cayman) LP. a transféré ses 19.850 parts sociales à

- TP Funding (Cayman) L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Mary Street 87, KY1-9002, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman enregistré auprès du Registrar of Companies of Cayman Islands, Iles Cayman sous le numéro WK-32943.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009052314/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Wecan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

—
EXTRAIT

En date du 6 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Antonio Lo Bianco, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Riccardo Rivero, 12, Via Melzi d'Erl, 20121 Milan, Italie, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009052310/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Solidlink Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.698.

—
EXTRAIT

En date du 6 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Antonio Lo Bianco, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Riccardo Rivero, 12, Via Melzi d'Erl, 20121 Milan, Italie, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009052304/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Neko Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.236.

—
EXTRAIT

En date du 6 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Antonio Lo Bianco, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- Riccardo Rivero, 12, Via Melzi d'Eril, 20121 Milan, Italie, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009052302/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Teilen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.258.

L'an deux mille neuf, Le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEILEN INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B115258, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1180 du 17 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

2.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

3.- Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société, décharge à donner pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Nomination d'un administrateur unique.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).**

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société, à savoir Messieurs Gianluca NINNO, Natale CAPULA et la société à responsabilité limitée Luxembourg Management Services S.à r.l., et du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société F.G.S. CONSULTING LLC, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la société a actuellement seulement un actionnaire et décide de nommer la société Z COM S.A., ayant son siège social à Victoria, Mahé, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, First Floor (Seychelles), numéro IBC 058727, comme administrateur unique de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires au non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

La société de droit panaméen FYLDE INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54th Street (République du Panama), microjacket numéro 603991.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1280. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052401/231/81.

(090060284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Rising Star, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 60.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052253/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07377. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Vitron S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.508.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009052272/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07534. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pourpelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 81.577.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. Jacques NIEDERCORN, né le 2 août 1951 à Thionville (France) et demeurant au 2, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, administrateur, est nommé administrateur-délégué,
- M. Gérard MATHEIS, L-1331 Luxembourg, administrateur,
- Mme Blandine LUNG-VILMAIN, L-1840 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- INTERAUDIT S.à r.l., L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour POURPELT S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009052313/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Family Estate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.032.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 2 juillet 2007

En date du 2 juillet 2007, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre connaissance de la cessation des fonctions de

- Monsieur Frans Elpers en tant que commissaire de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006.

de nommer

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49.280, en tant que commissaire de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Family Estate Services S.A.
Signature

Référence de publication: 2009052316/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

SPE Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.402.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 9 avril 2009

En date du 9 avril 2009, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Syed Zulfiqar MEHDI, né le 7 janvier 1971 à Karachi, Pakistan, ayant comme adresse professionnelle 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Syed Zulfiqar Mehdi,
- Monsieur Thibault de Valence de Minardière,
- Monsieur Guy Harles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

SPE FINANCE SARL
Signature

Référence de publication: 2009052466/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

SPE Office Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.169.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 9 avril 2009

En date du 9 avril 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Syed Zulfiqar MEHDI, né le 7 janvier 1971 à Karachi, Pakistan, ayant comme adresse professionnelle 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Syed Zulfiqar Mehdi,
- Monsieur Thibault de Valence de Minardière,
- Monsieur Guy Harles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

SPE OFFICE SARL

Signature

Référence de publication: 2009052469/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 159.992,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.577.

En date du 21 avril 2009, le siège de la société a été transféré du L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Changement d'adresse professionnelle du gérant de la société:

- M. Dennis BOSJE, réside professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009052532/9839/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

East-Lux Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.907.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 AVR. 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052250/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06506. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Monali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.440.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 AVR. 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052252/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06499. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.
